

et s'il l'estime conforme aux intérêts de la justice, autoriser un juge à la retraite à exercer les fonctions judiciaires que le juge en chef lui assigne;

ATTENDU QUE les juges Marie Pratte et Jean La Rue ont pris respectivement leur retraite le 1^{er} mai et 5 mai 2018;

ATTENDU QUE le juge en chef a demandé que ces juges soient autorisés à exercer des fonctions judiciaires conformément à l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires;

ATTENDU QU'il est conforme aux intérêts de la justice d'autoriser les personnes ci-dessus mentionnées à exercer des fonctions judiciaires à compter du 9 mai 2018, et ce, jusqu'au 31 mai 2018;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QU'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), madame Marie Pratte et monsieur Jean La Rue, juges retraités de la Cour du Québec, soient autorisés, à compter du 9 mai 2018, et ce, jusqu'au 31 mai 2018, à exercer les fonctions judiciaires que leur assignera la juge en chef de la Cour du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68614

Gouvernement du Québec

Décret 580-2018, 9 mai 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Gianni Cuffaro comme juge de la cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Gianni Cuffaro de Côte-Saint-Luc, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 10 mai 2018.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68615

Gouvernement du Québec

Décret 581-2018, 9 mai 2018

CONCERNANT la nomination de madame Rachel Gagnon comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Rachel Gagnon, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 10 mai 2018;

QUE le lieu de résidence de madame Rachel Gagnon soit fixé dans la ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68616

Gouvernement du Québec

Décret 582-2018, 9 mai 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-François Noël comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Jean-François Noël, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 10 mai 2018;

QUE le lieu de résidence de monsieur Jean-François Noël soit fixé dans la ville de Gatineau ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68617